

# Les élus

Auteur:amelie verdebout<averdebout@inovagora.net>

## **Président de la Communauté de Communes :**

Jean-Marie

**KRAJEWSKI** - Maire de Berck-sur-Mer et vice-président du Conseil Général

## **Vice-présidents :**

**8**

José COLLETTE - Maire de Rang-du-Fliers

Joël LEMAIRE - Maire de Verton

Claude VILCOT - Maire de Groffliers

Jean-Claude GAUDUIN - Maire de Waben

Etienne DEBRUYNE - Maire de Tigny-Noyelle

Gérard RATYNSKA - Adjoint au maire de Berck-sur-Mer chargé des finances et de l'intercommunalité

Alain DELORME- Maire de Conchil-le-Temple

Guy LEBLOND - Maire de Airon-Notre-Dame

## **Représentation des communes au Conseil Communautaire**

L'article 5 des statuts de la Communauté de Communes précise la représentation par commune

• Article 5 ? Représentation

La Communauté de Communes est administrée par le Conseil Communautaire constitué de membres titulaires et suppléants désignés par les conseils municipaux des communes membres.

La représentation des communes au sein du Conseil Communautaire est fixée comme suit :

Moins de 499 habitants :	1 représentant titulaire	1 suppléant
De 500 Ã 999 habitants :	2 représentants titulaires	1 suppléant
De 1 000 Ã 1 499 habitants :	3 représentants titulaires	2 suppléants
De 1 500 Ã 2 499 habitants :	4 représentants titulaires	2 suppléants
De 2 500 Ã 4 999 habitants :	5 représentants titulaires	3 suppléants
De 5 000 Ã 9 999 habitants :	8 représentants titulaires	5 suppléants
De 10 000 Ã 20 000 habitants :	14 représentants titulaires	7 suppléants